



DEPARTEMENT DU GARD

PROJET DE MISE EN SECURITE DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORME PAR LES BARRAGES DE SAINTE CECILE D'ANDORGE ET DES CAMBOUS.

REUNION BILAN DE CONCERTATION DU 15 FEVRIER 2022 LA GRAND-COMBES

Compte-rendu

LISTE DES PRESENTS

EN TRIBUNE

- Bérengère NOGUIER – Conseillère départementale du Gard, Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et à la biodiversité
- Patrick MALAVIELLE, Conseiller départemental du Gard, maire de la Grand-Combes
- Nicolas BOURETZ Directeur de l'Eau et de la valorisation du patrimoine Naturel
- Patrice THOMAS, Chef de service grands ouvrages hydrauliques, Département du Gard
- Francis FOUSSARD, Chef de projet service Grands ouvrages hydrauliques, Département du Gard
- Julie SCHMITT, Consultante concertation communication, Ethics Group

EN SALLE

- Jacques PEPIN, Maire de Sainte-Cécile-d'Andorge
- Claude CERPEDES – Maire de Saint-Martin-de-Valgalgues
- Patrick MALAVIELLE – Maire de La Grand-combe
- Mme FARDOUX-JOUVE
- M. AUBERT
- MME HERNANDEZ
- MME GONIS
- M. ARCANGIOLI
- M. BASSEF
- Mme Dominique FOULC
- Jean-Claude KNEIB
- Liliane SCHWARTZ
- Noëlle ALBEROLA
- André ALBEROLA
- Catherine BROUTEE
- Anne-Marie MOTELLE
- Myriam LADREYT
- Evelyne MUNOS
- Jean-Louis MUNOS
- Daniel PIALET
- Pierre AUBERT – Les Pêcheurs du Haut Gard, Fédération de pêche du Gard
- Paul MAZIERE – Secrétaire au CA du FACEN (Fédération des Associations Cévennes Environnement Nature)
- Gislaine FALCHETTI - EPUL
- Bernard PECHIER
- Chrystel TRIBES
- Eliane GOMIS
- Manuel LOPEZ
- Monique SAVAJOL
- Laurence BALDIT – Adjointe au Maire (La Grand-Combe)
- Stephan GARNIER – Mairie de Cendras
- Marc DUMAS – 1er adjoint Mairie de Laval Pradel
- Dominique BONNET – Adjointe, déléguée administration générale et affaires scolaires, Sainte-Cécile-d'Andorge

- Annie ARCANGIOLI – 4ème Adjointe déléguée prévention/tranquillité publique Risques majeurs, La Grand-Combe
- ... HERNANDEZ, la Grand-Combe
- Michel VIGNE, Maire de Branoux-les-Taillades
- Sylvain ANDRE - Maire de Cendras
- Marc KUBICA - Conseiller Municipal délégué Accessibilité/espace public, Mairie de la Grand-Combe
- Norbert JOUVERT - 3ème Adjoint délégué logement/administration générale, Référent centre-ville, Mairie de la Grand-Combe
- Joseph PEREZ – 1er adjoint au Maire, Mairie de la Grand-Combe
- Jacques PEPIN, Maire de Sainte-Cécile-d'Andorge
- Dorian DESIERES, adjoint délégué voirie, réseaux et travaux de proximité, Sainte-Cécile-d'Andorge
- Yannick LOUCHE, président du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
- Georges BRIOUDES, Maire de Les Salles-du-Gardon
- André DELEUZE, Maire de Saint-Julien-des-Points
- Julien OLIVARES, Mairie de la Grand-Combe
- M.GONZALEZ, Presse
- Henri FRANCES, 1er adjoint Saint-Christol-lez-Alès

ORDRE DU JOUR

- Rappel du projet
- Le bilan de la concertation
- L'avancée du projet suite à la concertation

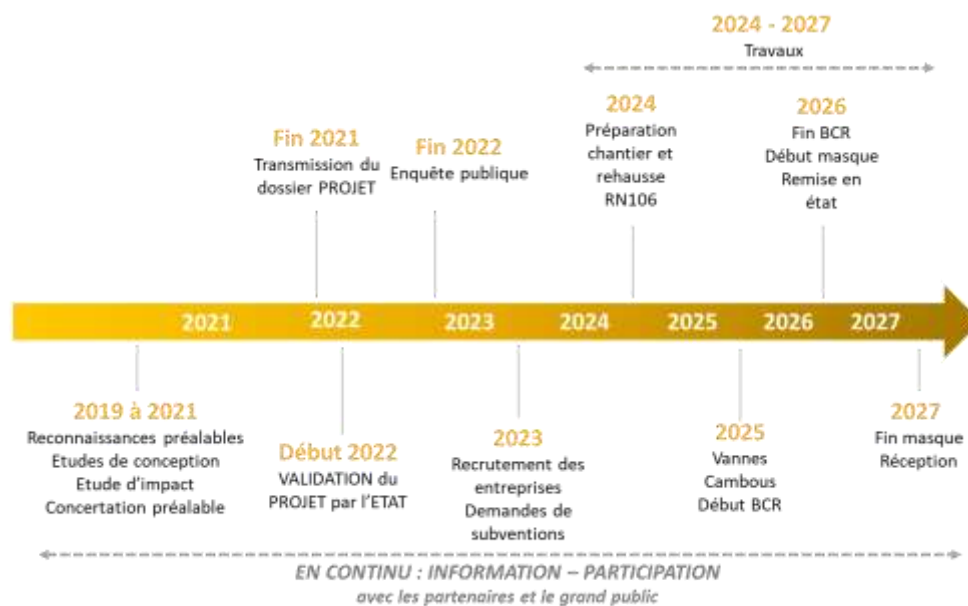
Berengère NOGUIER, vice-présidente du Département en charge de la transition écologique et de la biodiversité rappelle la volonté du Département d'être plus proche des acteurs, d'où cette première phase de concertation qui va être restituée ce jour. Elle réaffirme l'attachement du Département à être aux côtés des territoires en particulier des territoires ruraux, à recueillir la parole et accompagner les populations pour que ces projets soient les mieux intégrés, les mieux compris et acceptés possible.

RAPPEL DU PROJET

La solution retenue

Depuis 2008, des études sont menées pour trouver une solution satisfaisante au regard des évolutions réglementaires et sécuriser le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge. Plusieurs solutions ont été étudiées. Après analyse multicritères, c'est la solution de « confortement par recharge aval en BCR » qui a été retenue. Elle présente en effet les meilleures garanties en termes techniques, financiers et de protection. Cette solution consiste à conforter l'ensemble du parement aval en béton compacté au rouleau puis à créer, au centre de la structure, un déversoir pour permettre à l'eau de s'écouler plus facilement en cas de crue.

Le calendrier du projet



BILAN DE LA CONCERTATION

Julie SCHMITT rappelle que le Département du Gard a décidé d'engager du 3 mai au 31 juillet 2021 une démarche d'information et de participation avec le grand public et les partenaires du projet, avant l'enquête publique programmée en 2022. Cette démarche ne revêtait **pas un caractère réglementaire** mais bien volontaire pour **instaurer une dynamique** de participation et d'information au plus proche du territoire, pour un projet connu et partagé par tous.

L'objectif de ce dialogue interactif était d'expliquer les enjeux du projet, la solution technique qui a été retenue, d'informer les acteurs du territoire sur les études en cours, de se projeter sur le phasage du chantier et ses différents points de vigilance jusqu'à l'achèvement des travaux.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place durant cette première phase de participation et d'information, tous contribuant à partager et expliquer le projet pour anticiper les impacts des travaux et enrichir le projet :

- Des **entretiens bilatéraux** avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire ainsi que les partenaires du projet ;
- Une **réunion avec les partenaires** du projet, qui s'est tenue le 6 mai 2021 ;
- Une **réunion avec le grand public**, qui s'est tenue le 27 mai 2021 ;
- Une **plateforme de concertation** sur www.colidee.com/cd30 ;
- Des **registres de concertation** et de **l'affichage** dans les mairies et Collectivités du territoire concerné ;
- Des **outils de vulgarisation** et de pédagogie (plaquette, film explicatif) pour expliquer le projet et la solution retenue.

Cette première phase de participation et d'information aura permis de réunir près de **60 participants et une centaine de contributions**.

Accueil de la concertation sur le territoire

Cette phase de concertation, à l'initiative du Département du Gard, a trouvé un bon accueil, aussi bien auprès des partenaires, des élus, des acteurs socio-économiques que du grand public rencontré. Tous ont jugé cette **opération indispensable** pour la protection contre les inondations, mais semblaient peu au fait de la solution technique retenue. Les partenaires et le grand public ont été **sensibles à l'effort de vulgarisation** fait lors de cette phase d'information-communication pour présenter de manière pédagogique la solution retenue.

Aménagement futur du site

Au-delà de la protection qu'offriront les travaux du barrage, cette phase de concertation a permis de **mettre en avant que ce projet créé également une opportunité économique et touristique pour le territoire**, considérant notamment la réflexion autour du devenir la retenue du barrage des Cambous et de son aménagement paysager.

Plusieurs **propositions d'aménagement ont ainsi été faites**, pour développer l'attractivité du site, tout en veillant à préserver son caractère naturel (aménagements modulables, cheminements doux, amélioration des stationnements et accessibilité...).

Point de vigilance en phase chantier

La concertation a également **permis de mettre en avant plusieurs points de vigilance**, notamment sur la phase chantier :

- De nombreux acteurs souhaitent **que le soutien d'étiage puisse être conservé** pendant toute la période des travaux. Le Département du Gard a mentionné qu'il étudiait la possibilité de le pérenniser en fonction du phasage des travaux.
- La question de la **qualité de l'eau pendant la phase travaux a été plusieurs fois évoquée**. Plusieurs points **de vigilances ont émergé sur la question de la turbidité en aval du barrage**,

notamment au sujet des captages d'eau potable de la ville d'Alès et pour des questions de préservation des milieux

- Concernant l'itinéraire **dit privilégié** entre le barrage de Sainte Cécile et le site de stockage des déblais et de fabrication du béton (Mercoirol à cheval sur les communes de Laval-Pradel et Sainte Julien des Rosiers) **plusieurs points de vigilance** ont été évoqués concernant l'impact du trafic poids lourds sur la **sécurité routière, mais pas que**, pendant la phase chantier. Des rendez-vous sont en cours avec les élus et institutions du territoire pour mettre en place des adaptations de chantiers et de circulation.

Suite à cette première phase de concertation, **le Département a souhaité que ces contributions puissent être intégrées dans le programme de l'opération**, qui de fait, a été étendu afin :

- Que les deux barrages puissent faire l'objet de l'installation de nouveaux équipements qui permettent de **mieux maîtriser la gestion et le contrôle des faibles débits (estivaux)** pour répondre aux enjeux de la ressource et de l'adaptation au changement climatique.
- Que la **conception des aménagements paysagers** à l'issue des travaux intègre le site des deux lacs ce qui n'était pas prévu initialement.

Patrice Thomas met en avant le fait qu'il n'y a jamais eu de remise en question de **l'opportunité de ce projet et de la durée du phasage des travaux de travaux** qui allaient être longs et donc forcément impactant sur la période de chantier, mais dont la finalité, est discutée déjà depuis une dizaine d'années. De plus, il y a eu une projection sur le devenir du site après les travaux, avec **cette volonté des territoires d'être associés et d'exprimer également la capacité à repositionner les activités possibles sur les secteurs autour des deux barrages**, dans une approche qui existe déjà, mais qui pourrait être valorisée, c'est à dire des activités de loisirs et éventuellement des activités de découverte.

L'AVANCEE DU PROJET

Un projet multi-sites

Plusieurs sites sont concernés par les travaux. Le premier se situe au pied du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, le deuxième à proximité du barrage des Cambous, qui va aussi bénéficier d'une mise à niveau [même si les travaux seront moindres], et le troisième sur le site de Mercoirol.

Le site des Deux Lacs va permettre stocker le matériel de chantier et les matériaux industriels et va servir de base de vie. Suite à la phase de concertation, il a également été acté que sur ce site seront relocalisées différentes activités et stockés et préparés tous les matériaux relatifs au BCR. Le site situé à **Mercoirol, à 15 km du barrage**, pourra être utilisé en complément et pour d'autres activités (stockage, et traitement des matériaux (fabrication béton) issus des terrassements du barrage)

Validations techniques sur les deux sites

Les deux sites ont fait, courant 2021, l'objet de plusieurs validation techniques et décision actées et qui ont fait avancer le projet

Sur le Barrage de sainte Cécile :

1. Décision de rénover intégralement le masque d'étanchéité

2. Décision de modifier/moderniser la vanne de restitution à l'occasion des travaux (concertation et gestion du chantier)
3. Projet de rehausse de la RN 106 en concertation avec la DIRMED
4. Remise du dossier PROJET en décembre 2021
5. APPROBATION PAR L'ETAT EN JANVIER 2022

Sur le site des Cambous :

6. Amélioration du dispositif d'auscultation
7. Confortement aval
8. Décision de rénover/modifier les vannes et leur cabine (concertation et gestion du chantier)
9. Remise du dossier PROJET en décembre 2021
10. APPROBATION PAR L'ETAT EN JANVIER 2022

Poursuite de l'étude paysagère

Une première proposition d'aménagement avait été portée à connaissance des partenaires et du grand public dans le cadre de la concertation. Cette seconde proposition combine à la fois les résultats de la concertation, les contraintes de la zone de chantier ainsi que les contraintes environnementales – plus définies aujourd'hui.

Deux zones humides vont être impactées par le chantier et les travaux paysagers permettront de restaurer 100% de leur surface. Concernant l'aménagement du parking à l'entrée du site des Deux Lacs, notre travail permettra d'optimiser le nombre de places puisqu'il a été remonté que les futurs aménagements du barrage pourraient entraîner d'éventuelles visites de l'ouvrage. Il a également été **proposé de travailler sur un petit belvédère**, accessible à pied depuis ce parking. Il permettra d'avoir une vision d'ensemble à l'aval du barrage. La **restauration sera assez limitée avec des replantations**, du mobilier et la réouverture des activités existantes, notamment de baignade et d'animation. Avec la découverte d'une zone humide plus au sud, une restauration à visée pédagogique est envisagée.

Soutien d'étiage

Suite à la concertation, les retenues ne devraient pas être abaissées pendant sur l'ensemble de la période de chantier (4 ans). Des abaissements partiels sont toutefois à **prévoir** pour certaines phases et **donc déjà prévus au planning** (pose du masque, travaux sur les vannes, tapis de réception des Cambous ...). Des précisions seront apportées sur ces période en anticipant l'impact potentiel sur les activités.

Deux leviers sont prévus pour **réduire au maximum l'incidence sur le soutien d'étiage** : d'abord jouer davantage sur **les deux ressources** (Sainte-Cécile et les Cambous, ce dernier étant habituellement peu mobilisé, en moyenne 1 année/5) et réaliser les **abaissements hors période de crue et hors période de soutien d'étiage**. Toutefois, durant les travaux, des **aléas sont possibles, il ne faut donc pas s'interdire des abaissements complémentaires** à programmer **en fonction des besoins**

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Question de Monsieur André Deleuze, maire de Saint Julien des Points

Quel est le volume d'eau que représente une crue millénale ? Vous avez cité 900 m³ admissibles aujourd'hui par le barrage. A combien a été estimée cette crue exceptionnelle ? De plus, si le barrage est écrêteur de crue, il est malheureusement écrêteur d'alluvions. On n'en parle pas dans le projet.

Réponse : Au niveau du débit de pointe entrant en période de retour 10 000 ans, on est à 2 500 m³ par seconde. Sachant que la capacité actuelle est de 900 m³ par seconde de débit max évacuable par le barrage lorsque les pertuis et la tulipe sont en charge. A terme, avec l'aménagement, le barrage pourra évacuer 2 500 m³ par seconde avec une marge de sécurité significative.

Vous aviez également posé la question du volume de la crue, du volume transité, il est de l'ordre de 60 millions de m³ en 24 heures. C'est ce que fait transiter la crue de 10 mille ans, sachant que le barrage en lui-même, il peut supporter et stocker 15 millions de m³. En l'état actuel, si cette crue de 10 mille ans venait à survenir, il y aurait une lame d'eau d'environ 1,8 m au-dessus du barrage qui viendrait se déverser.

Concernant les alluvions, sur Sainte-Cécile-d'Andorge on considère aujourd'hui encore que 20 000m³ de limon et de matériaux viennent se stocker chaque année dans le barrage. Cet engravement est « naturel » mais a un impact sur la dynamique du cours d'eau. L'engravement de Sainte-Cécile a un impact paysager, un impact sur le profil en long du cours d'eau. Cependant, il n'a pas d'impact sur la capacité du barrage ni même sur le volume disponible pour le moment en termes de soutien d'étiage.

Question de monsieur Stéphan Garnier, Elu à la commune de Cendras

Quel sera le nombre d'emplois créés et la dimension d'insertion sociale du chantier ?

Réponse : Avec les marchés de travaux, le Département imposera aux entreprises de travaux d'assurer le respect des clauses sociales. Il y aura donc du recrutement local et social sur ce chantier qui va durer 4 ans. Cette estimation sera confirmée dans le temps puisqu'il n'est pas encore possible à ce stade de savoir combien de personnes vont travailler sur ce site. De plus, il existe une clause d'insertion, dans le cadre du projet, avec le Pôle Emploi et la mission locale jeune. Nous aurons à cœur d'être attentif à ce que ce chantier puisse bénéficier au territoire.

Question de Monsieur Jacques Pépin, Maire de Sainte-Cécile-D'Andorge

Quel sera le coût de ce barrage ? Quid des activités autour des Cambous pendant la durée des travaux ?

Réponse : Le coût des travaux n'est pas consolidé à ce jour. Il y a une estimation de 24 millions d'euros. En revanche, il y a une réalité complexe à laquelle nous sommes obligé de faire face avec l'augmentation du coût des matières premières. Aujourd'hui, le dossier n'est pas complètement finalisé et nous sommes sur des estimations faites par des entreprises et des bureaux d'études qui annoncent une variabilité des prix de 20 à 30% d'augmentation par rapport aux prix actuels.

Concernant les activités, dès la première année du chantier et pendant toute sa durée, il n'y aura plus d'activité au droit de l'ancien camping des deux lacs, sur le site des Cambous. Là où il y a la guinguette, le chantier va complètement bouleverser le profil physique du site. Sur le secteur de la base nautique ou sur les secteurs autres comme celui de la pêche, il est nécessaire que le Département puisse discuter, notamment avec l'agglo d'Alès, sur une convention pour la gestion des terrains. Toutefois, il pourrait être autorisé de poursuivre un certain nombre d'activités si elles sont loin des zones de chantier. Ces éléments sont à rediscuter, notamment les termes des conventions et les suites à donner.

Question d'un particulier dans la salle

Quid du trafic généré par les travaux sur le site de Mercoirol puisqu'il a été mentionné que c'était un site secondaire. Sur quelles périodes ? Quel est le trafic généré ? Peut-on envisager une sécurisation de la traverser du Pradel qui en l'état est dangereuse avec son trafic quotidien ?

Réponse : Pour la durée des travaux sur la RN 106, il y aura une organisation du trafic routier sans interruption de la circulation. La partie de voirie qui va être en réhaussée pourra être faite en nocturne. Nous n'avons pas encore établi des chiffres précis sur le reliquat de volume et donc de trafic à transférer sur Mercoirol.

Question d'un élu de Sainte-Cécile-d'Andorge

Y-a-t-il une réflexion sur un parking coté base nautique, comme prévu coté guigette ?

Réponse : A ce stade, il n'est pas intégré d'aménagement de parking à cet endroit où les aménagements ne sont pas simples. Nous avons réfléchi à des délaissés de la route nationale mais cette question est complexe (route nationale anxiogène). Nous avons aussi travaillé sur un accès piéton, le long de Sainte-Cécile-d'Andorge pour éviter une trop grande attractivité du belvédère qui se trouve au-dessus de Sainte-Cécile.

CONCLUSION DE BERENGERE NOGUIER – CONSEILLERE DEPARTEMENTALE DU GARD, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET A LA BIODIVERSITE

Ce projet doit être un projet exemplaire dans le déroulement des travaux. Les projets d'aménagement doivent être réfléchis d'une façon globale. Le Département va accompagner tout au long du projet le territoire avec des dispositifs pour venir financer et réaliser les investissements nécessaires pour le bien-être de la population. En parallèle, il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la manière de concilier la fonction d'écêtement avec la fonction de retenue d'eau.